

Croissance des PME et développement durable

Depuis 2008, la crise rappelle l'impératif économique : pour les entreprises, l'optimisation de la gestion de toutes les ressources redevient un impératif de qualité totale, tandis que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour les éco-entreprises. Le nombre des PME agissant dans le sens d'un développement durable ne cesse de croître. Le manque d'appétence des entreprises françaises pour la mise en œuvre de systèmes de management est probablement lié à la façon dont certains grands donneurs d'ordres ont imposé une accumulation excessive de référentiels et de contrôles, l'interprétation quasi administrative des exigences normatives par les certificateurs, ainsi que la taille particulièrement petite de la plupart des entreprises de notre pays.

par André-Jean GUERIN*

L'action en faveur du développement durable ne dépend pas de la taille de l'entreprise

En juillet 2000, British Petroleum, seconde entreprise pétrolière au monde, lançait une campagne de communication institutionnelle de 200 millions de dollars pour conférer à la compagnie une nouvelle identité amicale vis-à-vis de l'environnement. A cette fin, la société introduisit une nouvelle déclinaison de la marque BP, « Beyond Petroleum » (au-delà du pétrole) et changea son logo vieux de soixante-dix ans (en forme de bouclier) pour un nouveau, plus gai, représentant un soleil rayonnant vers de la verdure (voir la photo 1). Déjà à l'époque, CorpWatch, une association américaine de vigilance à l'égard des engagements des entreprises, s'interrogeait sur le bien-fondé d'un tel choix pour la rénovation de la marque et proposait, en guise d'alternative « Beyond Preposterous » (au-delà de l'absurde). Car, ajoutait CorpWatch, quand une compagnie dépense plus en publicité pour afficher son respect de l'environnement que pour ses actions en faveur de l'environnement, c'est du *greenwashing* !

Le 20 avril 2010, une explosion et un incendie se déclarent sur une plateforme *offshore* de BP, Deepwater Horizon. Sur les cent quinze personnes qui en constituent l'équipage, onze décèdent, et dix-sept sont blessées. La perte de la pla-



Photo 1 : Parodie du nouveau logo de la compagnie pétrolière BP.

(Source : Center for media and democracy, <http://www.prwatch.org/node/9038>)

teforme, qui a sombré par 1 500 m de fond dans le Golfe du Mexique, a provoqué plusieurs fuites de pétrole et la plus importante marée noire aux Etats-Unis depuis celle de l'Exxon Valdes, en 1989. Entre avril et fin juillet 2010, BP perdait la moitié de sa valeur boursière. Alors : BP = Beyond Prosperity ?

Fondé en 2002 sous l'impulsion d'Arnaud Castagnède, le Groupe ACTA VISTA a pour métiers :

- ✓ la réhabilitation et la valorisation de monuments historiques,
- ✓ la préservation et la valorisation d'espaces naturels sensibles classés ou protégés,
- ✓ l'aménagement et la valorisation d'espaces urbains et périurbains,
- ✓ l'insertion professionnelle durable,
- ✓ la formation qualifiante.

Aujourd'hui, le Groupe est composé de 45 permanents (chefs de projet, psychologues, personnels administratifs, chefs de chantier, conducteurs de travaux, ingénieur environnement...), avec 350 salariés en insertion en 2009, plus de 800 depuis 2002 et un taux de retour à l'emploi de 60 % en moyenne.

Au-delà de son action locale, le Groupe Acta Vista assure également la conduite de projets européens (Chantier Européen pour l'Emploi entre Chypre, la France, l'Italie et Malte, dans le cadre du programme Leonardo Da Vinci) et de projets internationaux, avec la fondation Schwab et le Club international des entrepreneurs sociaux.

Sur ces différentes actions, le Groupe est : agréé d'utilité sociale, agréé association de protection de l'environnement, labellisé « 2008, année européenne du dialogue interculturel », labellisé Envol (engagement volontaire des entreprises pour l'environnement) 2010/2011, lauréat du trophée RSE (responsabilité sociétale des entreprises) Paca 2010, témoignage de son engagement en faveur d'un développement durable (voir la photo 2).

Entre ces deux cas, rien de commun, hormis le contraste, dont nous nous garderons bien de tirer quelque ensei-



Photo 2 : Acta Vista, www.actavista.fr – Chantier de réhabilitation du Fort Saint-Nicolas, à Marseille.



Photo 3.

<http://www.entrepreneursdavenir.com/pea/page/-/code/parlement.2009.presentation>

gnement. En revanche, une manifestation telle que le Parlement des entrepreneurs d'avenir 2009 organisée avec le Centre des Jeunes Dirigeants montre que le nombre des PME agissant dans le sens d'un développement durable ne cesse de croître (voir la photo 3).

Ces entrepreneurs témoignent tous d'une responsabilité, au-delà de leur PME, vis-à-vis de l'ensemble de la société. Regarder au-delà de l'horizon de leur entreprise, c'est ce que leur suggère le rapport de 2009 du Boston Consulting Group issu d'une étude menée avec le Massachusetts Institute of Technology, *The Business of Sustainability*, à savoir que :

- ✓ les prix de la nourriture, de l'eau, de l'énergie et des autres ressources deviennent extrêmement volatiles. Les entreprises capables d'optimiser leurs orientations et

leurs pratiques au regard d'un développement durable seront moins exposées à ces variations et auront une meilleure résilience ;

- ✓ les parties prenantes (incluant les consommateurs, les acheteurs, les actionnaires, les pouvoirs publics) attachent plus d'attention au développement durable et font pression sur les entreprises pour agir ;
- ✓ les gouvernements, partout dans le monde, s'engagent de plus en plus dans des politiques promouvant la durabilité. Les entreprises qui anticipent les initiatives en faveur de la durabilité seront moins vulnérables pour respecter les changements dans la réglementation. Elles seront également en meilleure position pour faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques, et non plus simplement en réaction à celles-ci ;
- ✓ les marchés financiers sont plus attentifs à la durabilité que par le passé et en tirent un indicateur pour évaluer les entreprises et prendre leurs décisions d'investissement ;
- ✓ enfin, ceux qui « bougent » les premiers sont les mieux placés pour prendre l'avantage et leurs concurrents rencontrent bien plus de difficulté.

Au total, le rapport du BCG appelle les patrons à prendre conscience du fait qu'à l'avenir, le développement durable aura une forte incidence sur le paysage des affaires. Y prendre pied prépare à en recueillir les avantages compétitifs.

Mais les bonnes pratiques seraient-elles ainsi mises en évidence si elles étaient déjà généralisées ? Une enquête du Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (CROCIS de la CCIP : www.crocis.ccip.fr/tele

Encadré 1**Données INSEE (au 1^{er} janvier 2009) sur le nombre d'établissements en fonction du nombre de leurs salariés :**

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natnon09221&id=629

| 0 | de 1 à 9 | de 10 à 49 | de 50 à 199 | de 200 à 499 | de 500 à 1999 | 2 000 et plus | Total | dont de 10 à 200 |
|-----------|-----------|------------|-------------|--------------|---------------|---------------|-----------|------------------|
| 2 186 134 | 1 195 849 | 222 022 | 37 882 | 6 122 | 1 643 | 131 | 3 649 783 | 259 904 |

Commentaire :

Au 1^{er} janvier 2008, en France, six entreprises sur dix n'ont aucun salarié et trois sur dix en ont entre un et neuf. 7 % des entreprises sont des PME de 10 à 250 salariés. Plus d'une entreprise de moins de dix salariés sur cinq est une entreprise commerciale, et près d'une entreprise de plus de 250 salariés sur trois est une entreprise industrielle.

charger-276-documents-enjeux113_200901.pdf) indiquait, début 2009, sous le titre *Le développement durable en Île-de-France : Les PME prêtes à s'engager* : « Il apparaît globalement que les PME se trouvent à une période charnière de leur développement, entre une prise de conscience désormais aboutie et une volonté d'action souvent difficile à mettre en œuvre ».

Et cette étude de conclure : « Encouragées par les mesures découlant du Grenelle de l'Environnement, les PME vont probablement s'investir de plus en plus dans le développement durable, passant d'une phase de réflexion et de prise de conscience à une phase d'action. Si les différents leviers de progression seront nombreux pour les PME, deux semblent particulièrement importants aux yeux des dirigeants : l'influence des donneurs d'ordre (publics ou privés) à court terme et l'innovation (technologique, commerciale, organisationnelle), à long terme. C'est ainsi un enjeu considérable pour les PME, qui devront être en mesure de s'adapter à des nouvelles exigences et de faire preuve à leur tour d'innovation dans les produits et services qu'elles proposent. » (voir l'encadré 1).

Des leviers de progression pour les PME

C'est d'abord par le respect de l'environnement et, plus précisément, de la réglementation environnementale que les entreprises déclarent s'engager en faveur du développement durable ; sur ce point, elles sont en phase avec l'appellation Grenelle de l'Environnement. Elles sont aussi en phase avec une éducation à l'environnement, une formation professionnelle et des outils qui ne cessent de se développer.

Cependant, les dimensions sociales et sociétales du développement durable révèlent des liens avec des domaines d'attention qui, auparavant, paraissaient en être indépendants : attentes des clients, critères des investisseurs, santé et sécurité au travail et droit du travail, relations de voisinage et avec les collectivités territoriales, etc. Progressivement, l'ensemble de l'orientation de l'entreprise et ses valeurs sont interpellés par les enjeux liés au développement durable. L'engagement de sa direction et la cohérence de ses modes de management en deviennent les révélateurs. Les résultats sur les principaux enjeux, leur crédibilité et la façon dont l'entreprise les partage sont très attendus et finement scrutés.

Depuis 2008, la crise rappelle l'impératif économique : pour les entreprises, l'optimisation de la gestion de toutes ressources redevient un impératif de qualité totale, tandis que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour les éco-entreprises.

Former, sensibiliser, informer

Le ministère de l'Éducation nationale encourage l'éducation à l'environnement depuis les années 1980. Beaucoup de salariés, cadres et chefs d'entreprises ont donc déjà bénéficié de cette imprégnation. Demain, leurs enfants seront, tous, sensibilisés au développement durable. Depuis 2003, leurs programmes scolaires ont tous été révisés et ils intègrent, selon les disciplines, la mise en perspective des divers enjeux d'un développement durable.

Les Chambres de commerce et d'industrie, pour leur part, accueillent 200 000 étudiants chaque année et 400 000 personnes en formation continue. Depuis plusieurs décennies, le second réseau de formation professionnelle prend en compte l'environnement dans les cursus qu'il propose. Le Centre de formation et de documentation pour l'environnement (un service de l'ACFCI) a quarante ans. La Tecomah, l'école de l'environnement et du cadre de vie, a été créée en 1963 par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Elle forme un millier d'étudiants chaque année, du niveau bac-pro à celui du master. Une centaine de formations spécialisées dans les métiers de l'environnement et du développement durable sont actuellement répertoriées (http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=78d101c5-dfd1-4de5-bd59-b7c4054fc61c&groupId=10891).

Les objectifs actuels en matière environnementale fixés par les textes européens et nationaux demandent des investissements importants en formation sur ces questions. Ils exigent une capacité, tout aussi importante, des entreprises à répondre à l'évolution des modalités de leur mise en œuvre.

C'est dans ce but que les services d'appui des chambres consulaires se sont dotés de compétences. Aujourd'hui, au sein des chambres de commerce et d'industrie, 250 conseillers sont spécialisés dans les enjeux environnementaux et du développement durable. L'Ademe a fortement encouragé et financé la montée en puissance de cette force

d'appui et, demain, les quelques milliers de conseillers auprès des entreprises devront intégrer ces aspects à leur activité actuelle.

L'environnement industriel est à la croisée de la mise en œuvre de procédés techniques à risque et d'un encadrement juridique et administratif strict. La police administrative en est assurée par les inspecteurs des établissements classés pour l'environnement (ICPE), qui dépendent du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Avec le nouveau régime d'enregistrement, l'objectif est de rapprocher les exigences de celles imposées par la directive européenne IPPC et de permettre à un grand nombre d'entreprises d'accéder à une autorisation d'exploitation sûre pour l'environnement, dans des délais et à des coûts qui ne pénalisent pas leur compétitivité. Celles-ci pourront alors confier l'élaboration de leur dossier à un bureau d'étude spécialisé ou l'établir par leurs propres moyens en bénéficiant des conseils procéduraux de leur chambre consulaire ou de leur fédération professionnelle.

La diffusion de l'information sur le droit de l'environnement, qui est une des conditions de sa bonne mise en œuvre, est une priorité européenne. Un service de veille et d'alerte sur le droit de l'environnement a été développé depuis une vingtaine d'années (www.enviroveille.com) ; il est utilisé à la fois par les services de police administrative, par les conseillers des chambres consulaires et par les entreprises. Malgré le soutien apporté depuis le début par le ministère chargé de l'Environnement, force est de constater que cette tâche d'intérêt général est loin de disposer de moyens équivalents à ceux de son homologue britannique.

Avoir une ouverture aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, connaître les évolutions de l'environnement législatif et les ressources disponibles, fournissent des éléments précieux pour l'exercice du métier de patron à qui incombe en définitive le rôle d'organiser l'activité de son entreprise et d'effectuer les choix et les arbitrages entre des options bien souvent mutuellement exclusives.

Optimiser

L'art managérial a dégagé des techniques et des outils pour aider à la préparation, puis à la mise en œuvre des décisions des responsables d'entreprises. Évidemment, celui-ci s'est d'abord développé à l'usage des grandes organisations. Comme pour tout art, des écoles et des modes en animent l'évolution et l'adaptation aux usages et aux choix propres à leur époque. Mais l'efficacité, en matière économique, demande que l'organisation s'étende au-delà des entités juridiques de chaque entreprise, tout au long des chaînes de valeur. Et, plus largement, elle gagne, à l'inverse des habitudes de concurrence, à être partagée au sein du tissu économique.

La normalisation, dont la généralisation dans les domaines techniques avait favorisé l'interopérabilité et la diffusion des innovations, a donc servi de modèle pour établir des standards en matière de management. D'abord nationales, ces initiatives ont constitué progressivement une nouvelle *soft law* internationale, avec les travaux de

l'International Standard Organisation. La première référence de ce nouveau type de norme est ISO-9001, orientée initialement vers l'assurance-qualité, et à présent vers le management de la qualité. Bien d'autres ont vu le jour dans de nombreux domaines : santé/sécurité au travail, environnement, énergie, etc., chacune avec éventuellement ses déclinaisons sectorielles (voir l'encadré 2).

Ce retard des entreprises françaises, qui s'aggrave au fil des ans, pose question. Il devient problématique lorsque la nouvelle approche officielle de l'Union européenne visant à mieux légiférer dans le domaine industriel et des produits se limite à définir les exigences essentielles et à renvoyer aux normes pour présomption de respect de ces exigences. Certains observateurs considèrent que la France prend ainsi un retard de compétitivité en Europe et qu'un véritable fossé s'est déjà creusé avec nos concurrents allemands.

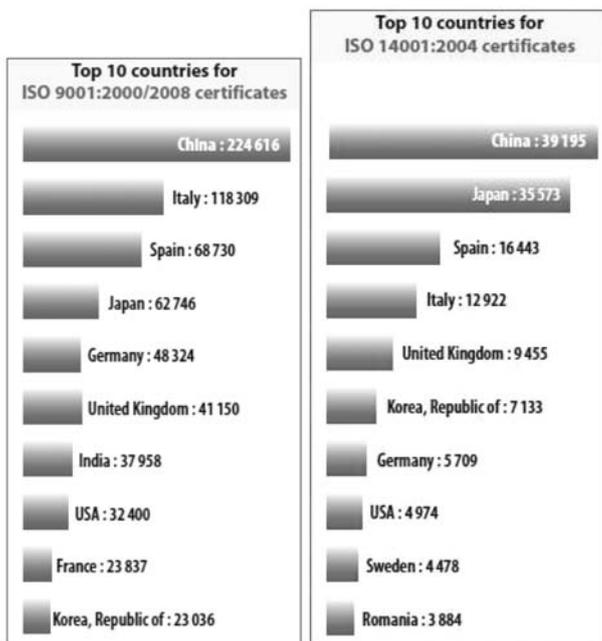
Luc Chatel, ministre de l'Industrie, avait saisi l'enjeu lorsqu'il lança, fin 2008, le Plan qualité 2010. Malheureusement, la crise économique et la volonté de soutenir l'industrie automobile et aéronautique traversant une passe difficile focalisaient une part importante des 15 M d'euros du plan sur la seule diffusion du *Lean management* auprès des PME de ces filières. Une politique en faveur de la qualité étendue à l'ensemble du tissu industriel reste donc un impératif affirmé dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie convoqués par Christian Estrosi à la demande du Président de la République.

Le manque d'appétence des entreprises françaises pour la mise en œuvre de systèmes de management ne peut toutefois pas être imputé à la seule faiblesse des aides gouvernementales. Y contribuent aussi, probablement, la façon dont certains grands donneurs d'ordres ont imposé une accumulation excessive de référentiels et de contrôles, l'interprétation quasi administrative des exigences normatives par les certificateurs, l'impossibilité de ne retenir qu'une partie du référentiel, ainsi probablement que la taille particulièrement petite de la plupart des entreprises de notre pays.

Pour leur part, les Chambres de commerce et d'industrie, particulièrement sensibles aux spécificités des PME, avec l'Afnor et le soutien de l'Ademe, se sont attachées à expérimenter et à développer des dispositifs progressifs, par étape, voire visant des exigences plus réduites pour les TPE :

- ✓ « 1.2.3-Environnement », permettant d'accéder au référentiel ISO-14001 par étape : www.123environnement.fr ;
- ✓ « 1.2.3-Sécurité », qui permet la mise en place progressive d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail conforme au référentiel ILO-OSH 2001. : http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=84e1a04f-1ca0-4e11-b910-cf86b28e7f90&groupId=11000 ;
- ✓ « EnVol - Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement » vise, quant à lui, la mise en place par les TPE d'une démarche de management environnemental sur la référence de la première étape de 1.2.3-Environnement : www.envol-entreprise.fr.

Se noue un véritable enjeu autour de ces approches, un enjeu d'ailleurs reconnu par le Grenelle de l'Environnement qui, à travers la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de pro-

Encadré 2 : Extraits de ISO survey 2008

ISO-14001, norme de management environnemental (en 2008, la France n'avait obtenu que 3 482 certifications). EMAS, le système de management et d'audit environnemental défini par un règlement européen et fondé sur ISO-14001 vient de faire l'objet d'une révision (en 2009), avec le soutien de la France. Il fait apparaître un retard encore plus grand des entreprises françaises au sein de l'Union européenne (le tableau étant en outre erroné : ce sont en fait 17 entreprises qui sont enregistrées EMAS en France), alors même que la Chine, par le biais de ses ambassades, montre un intérêt pour ce dispositif.

| Total number of records | | |
|-------------------------|-----------------|-------------------------|
| Country | Number of sites | Number of organisations |
| Austria | 616 | 250 |
| Belgium | 430 | 51 |
| Bulgaria | | 0 |
| Cyprus | 5 | 5 |
| Czech Republic | 52 | 26 |
| Denmark | 248 | 91 |
| Estonia | 5 | 3 |
| Finland | 24 | 22 |
| France | 35 | 35 |
| Germany | 1895 | 1404 |
| Greece | 819 | 67 |
| Hungary | 24 | 21 |
| Ireland | 16 | 8 |
| Italy | 1460 | 1035 |
| Latvia | 7 | 5 |
| Lithuania | | 0 |
| Luxembourg | 4 | 2 |
| Malta | 1 | 1 |
| Netherlands | 6 | 6 |
| Poland | 30 | 20 |
| Portugal | 83 | 75 |
| Romania | 6 | 4 |
| Slovakia | 6 | 5 |
| Slovenia | 7 | 3 |
| Spain | 1534 | 1224 |
| Sweden | 76 | 75 |
| United Kingdom | 326 | 59 |
| Norway | 24 | 24 |

Total des enregistrements EMAS
(août 2010)

grammation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement prévoit dans son article 53 : « L'Etat appuiera la création, pour les entreprises de toute taille, de labels attestant la qualité de leur gestion dans les domaines environnementaux et sociaux et leur contribution à la protection de l'environnement, et la mise en place d'un mécanisme d'accréditation des organismes certificateurs indépendants chargés de les attribuer. Il soutiendra de la façon la plus appropriée, y compris fiscale, les petites et moyennes entreprises qui s'engageront dans la voie de la certification environnementale ».

Le succès de la marque Imprim'Vert (www.imprimvert.fr), qui couvre aujourd'hui 80 % du chiffre d'affaires de l'imprimerie en France, montre la voie. Il invite notamment à ne pas séparer le management environnemental du management tout court. Vrai dans toute organisation, mais *a fortiori* dans une PME : il ne peut y avoir qu'un seul système de management. Cela devient l'évidence quand celui-ci contribue à l'identification des choix stratégiques, comme ceux qui s'inspirent du référentiel européen EFQM (www.efqm.org) ou ceux qui dérivent d'une transcription de la norme ISO-26000 (www.iso.org/sr) et même, déjà, avec le règlement EMAS (*Eco-Management and Audit Scheme*). Du reste, ceux-ci sont explicites : ils invitent à rechercher les adaptations permettant d'en favoriser l'appropriation par les PME, qui soit adaptée aux filières d'activité et aux divers territoires.

Renforcer l'efficacité des PME au service du développement durable, c'est renforcer leur compétitivité

Avant de capter des énergies renouvelables pour chauffer une maison, il convient tout d'abord de réduire ses besoins de chauffage : l'énergie la moins chère et la moins polluante est, en effet, celle que l'on ne consomme pas. Et avant de projeter des maisons très isolées, il faut éviter les gaspillages de ressources dus à des défauts de qualité. L'Agence qualité construction nous le rappelle : « Chaque année, la non-qualité dans le bâtiment coûte environ 10 % du chiffre d'affaires du secteur de la construction. En 2009, ce sont donc plus de 11 milliards d'euros consacrés aux désordres et autres malfaçons – soit autant de ressources en moins pour le logement ou la mise en œuvre des objectifs de développement durable ».

Une coordination de l'ensemble des interventions nécessaires à la réalisation d'un bien ou d'un service, une conception qui prenne en compte la vie du produit du berceau à la tombe sont autant d'économies de ressources naturelles, de pollutions, de risques pour le travailleur et le client, de ressources humaines. C'est ce à quoi un nombre croissant de PME est sensible ».

C'est sur leur sollicitation que, dès 2008, le thème de l'efficacité énergétique était retenu pour le congrès Développement durable des CCI, à Bruxelles, le 1^{er} juin 2010 : http://www.cci.fr/web/developpement-durable/actualite/-/journal_content/56_INSTANCE_rBb1/11000/226889/178198. Dans le même temps, avec le soutien de l'Ademe et des

conseils régionaux, ce sont plusieurs milliers de responsables de PME qui participent à des actions collectives. Elles ouvrent la voie à la mise au point de pré-diagnostic et d'outils de conseil en ligne ciblant d'éventuelles actions plus approfondies avec des cabinets spécialisés permettant autant de réductions d'émissions d'effluents polluants et de gaz à effet de serre. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement demanderont une mobilisation accrue des réseaux au contact des PME.

Ce qui est vrai de l'énergie l'est tout autant des divers matériaux et ressources naturelles mises en œuvre, et ce qui vaut pour les émissions de GES vaut pour chacune des atteintes à l'environnement. L'éco-conception est la méthode développée pour donner de l'efficacité à l'objectif environnemental dans la production industrielle. Mais la mobilisation des analyses de cycle de vie est souvent un investissement trop lourd pour des PME. A leur intention, *BtoGreen* est une expérience ludique et conviviale d'apprentissage et de sensibilisation aux stratégies d'éco-innovation : www.btogreen.fr.

On l'aura compris, le développement durable ne laissera aucun secteur d'activité en-dehors de son champ d'influence. La consolidation des emplois de bien des entreprises exige de renforcer leur compétitivité en les aidant à intégrer les exigences nouvelles. C'est alors que les filières vertes pourront générer une réelle croissance.

Eco-entreprises et croissance verte

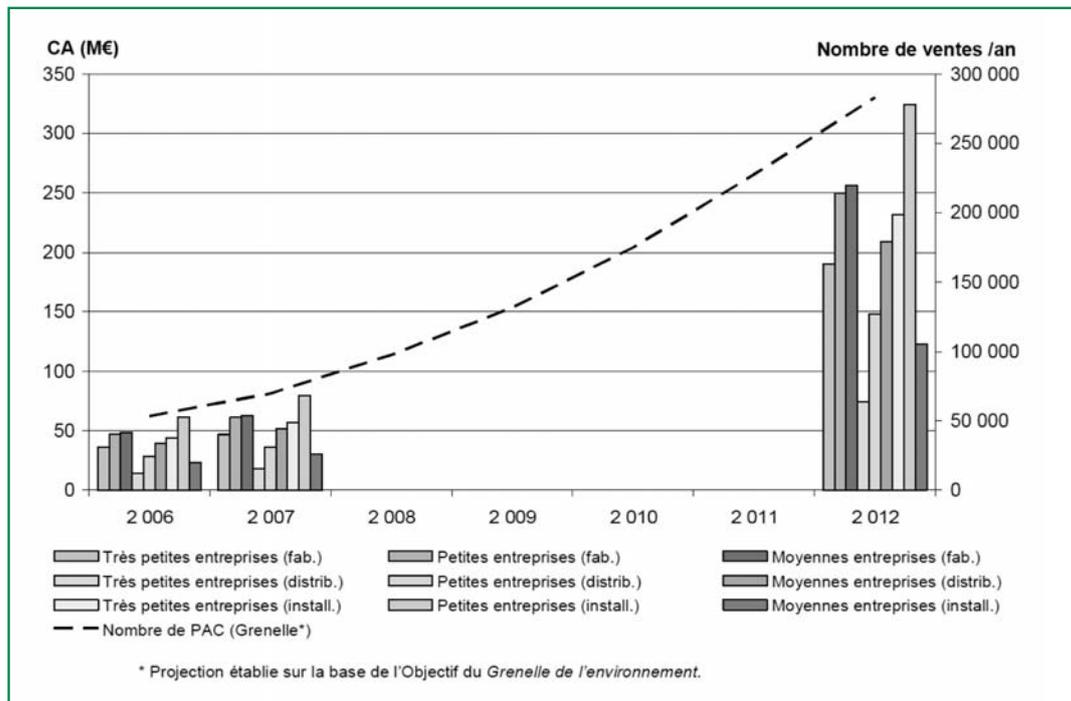
En 2008, l'ACFCI confiait à In Numeri une étude pour identifier les potentiels de croissance verte pour les PME (consultable à ce lien : http://www.eco-entreprises.fr/index.php/eco_entreprises_fr/content/download/427/2208/version/3/file/AFCFCI_2008_ecoactivites_pme.pdf).

La production, le montage et l'installation des pompes à chaleur géothermales dans le bâtiment étaient identifiés comme l'une de ces filières. Les projections étaient celles du graphique ci-après.

Les incitations fiscales mises en place dès 2008 ont en fait dopé les pompes à chaleur (PAC) air/air (principalement efficaces pour le rafraîchissement estival) au détriment des PAC géothermales, jusqu'à ce que de plus récentes loi de finances ne soient venues « rectifier le tir ».

Les nouvelles éco-activités dépendent fortement des dispositifs publics de soutien, jusqu'à la volatilité. Celles qui sont matures, notamment la collecte et le traitement des déchets ou la collecte et le traitement des eaux usées, sont depuis longtemps régies par un cadre réglementaire, institutionnel et financier stable et prévisible. Certaines des entreprises qui s'y sont spécialisées, sont devenues des groupes internationaux reconnus. Le chemin qui les a conduites à cette situation enviable, devra également être tracé et parcouru par les nouvelles activités « vertes ».

Des instances comme le Comité stratégique des éco-industries (Cosei) ou le Plan de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte réunissent les divers acteurs afin de lever les freins et de créer des synergies efficaces.



Graphique 1 : Evolution potentielle du chiffre d'affaires des activités liées aux pompes à chaleur domestiques.

Nommer ces activités, définir leur périmètre, évaluer leur potentiel, les aider à décoller, à se structurer, à se spécialiser, à exporter est l'œuvre d'une multitude d'acteurs. L'ACFCI, à partir d'une nomenclature issue des travaux de l'OCDE, a mis au point une base donnée qui est alimentée par les CCI. Aujourd'hui, plus de 11 000 éco-entreprises y sont répertoriées, et cela leur permet de bénéficier d'une visibilité accrue.

Mobiliser les facteurs de croissance en vue d'un développement durable

Nombre de pôles de compétitivité intègrent des problématiques liées au développement durable. Les CCI favorisent l'implication des PME susceptibles de valoriser et de diffuser les innovations. Dans ce domaine, elles disposent d'un indéniable savoir-faire, qu'elles mettent au service de la constitution de grappes d'entreprises et de pépinières d'éco-entreprises (comme celle d'Abbeville (http://www.littoral-normand-picard.cci.fr/fichiers/pdf/190%3Cfont_class=orange10%3E%3Cb%3Epepiniere_entreprises_energies_renouvelables%3Cb%3E%3Cfont%3E.pdf) ou dans la Drôme (www.ineedra.org).

Il en va dans le domaine des éco-activités comme dans les autres : les PME s'épanouissent dans un tissu interstitiel et relationnel, qui doit leur apporter non seulement les commandes dont elles vivent, mais aussi un ensemble d'informations et de facilitations indispensables.

Les syndicats patronaux, les fédérations professionnelles, les organismes de formation, les associations spé-

cialisées, les services économiques de l'Etat et des collectivités territoriales sont autant d'éléments actifs auprès des entreprises. Parmi eux, les chambres consulaires ont un rôle éminent, dont l'efficacité devrait gagner avec la réforme de 2010. Les mobiliser au service du développement durable devrait être un objectif de la stratégie nationale de développement durable. Le Parlement a reconnu leur rôle en leur ouvrant une place au Comité national de Développement durable et de suivi du Grenelle de l'Environnement. Un compte rendu annuel de leur action dans ce domaine ne pourrait-il pas être intégré à celui que le Gouvernement devra faire auprès du Parlement ? Des instruments et des moyens opérationnels ne devraient-ils pas être consacrés à cette mobilisation ?

Un autre facteur, déterminant, du développement des PME vers un développement durable est celui de la commande : commande publique, commande des grands donneurs d'ordres. Leurs exigences en matière de qualité de la relation client-fournisseur (http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=2de5d138-d598-445c-b43e-3be15dfd32d7&groupid=11000) sont le gage d'une diffusion des objectifs fixés par la législation européenne et nationale, ainsi que de pratiques managériales qu'il convient d'encourager, telles que celles du règlement EMAS ou de la norme ISO-26000.

Note

* Directeur Environnement et développement durable ACFCI.